

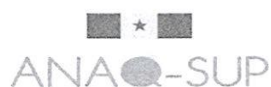
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(ANAQ-Sup)



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DE  
SATISFACTION DE CONDITIONS ISSUES DE  
L'EVALUATION INSTITUTIONNELLE DE 2013 EN  
VUE DE L'OBTENTION DE L'AGREMENT  
DEFINITIF de L'UNIVERSITE DE L'ATLANTIQUE  
(UNIVERSAT)**

**Evaluateurs :**

- Pr El hadji Samba Ndao SYLLA, Président
- Pr. Baba Ly SALL, Membre

**Signature :**

Pour l'Equipe, le Président

S.N. SYLLA

Août 2014

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation de UNIVERSAT .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Avis sur le rapport technique de satisfaction des conditions .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Description de la visite sur le terrain .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Appréciation de l'EPES au regard des conditions à satisfaire .....</b>	<b>4</b>
<b>5. Points forts.....</b>	<b>5</b>
<b>6. Points faibles.....</b>	<b>5</b>
<b>7. Appréciation générale.....</b>	<b>5</b>
<b>8. Recommandation à l'établissement.....</b>	<b>6</b>
<b>9. Recommandation à l'ANAQ-Sup .....</b>	<b>6</b>
<b>10. Proposition de décision .....</b>	<b>6</b>

## **Préambule**

En application des textes qui la régissent et conformément à ses missions, l'ANAQ-SUP a commis une équipe d'experts composée des Professeurs Samba Ndao SYLLA (Président) et Babaly SALL (membre) à l'effet de procéder à l'évaluation de la satisfaction des conditions en vue de l'agrément définitif de l'Université de l'Atlantique (UNIVERSAT). Cette mission a été effectuée le 26 juin 2014. L'objet de ce présent rapport est d'en rendre compte à travers les points qui suivent.

### **1. Présentation de UNIVERSAT**

L'Université de l'Atlantique (UNIVERSAT) est un établissement privé d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à statut unipersonnel (Entreprise individuelle), qui fonctionne depuis octobre 2011 avec un agrément provisoire du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, répertorié sous le N° 00122/MESUCURRS/DFS et un arrêté du ministère de la formation professionnelle sous le N° 005794/MFPAA/SG/DFP. Ses locaux se trouvent au 6622 de l'avenue Bourguiba. UNIVERSAT est dirigé par un « Déclarant Responsable » qui assure la gestion en rapport avec une équipe de direction. L'instance de gouvernance comporte une direction administrative, un conseil académique et une cellule d'assurance qualité. Il y a trois départements d'étude qui sont : le département de sciences et technologies, le département de sciences de gestion et le département de sciences juridiques. L'établissement délivre des diplômes de licence dans chacune des spécialités couvertes en plus du diplôme de brevet technique en secrétariat/ dactylographie. Le règlement intérieur est publié, les conditions de recrutement d'étudiant, les conditions de passage et de délivrance des diplômes sont décrites sous forme de procédures.

### **2. Avis sur le rapport technique de satisfaction des conditions**

L'analyse du rapport technique permet de constater que les conditions qui ont été posées lors de la première visite ont été prises en compte de manière satisfaisante dans document. Le respect du canevas dudit rapport tout comme son contenu en constitue un élément de preuve.

### **3. Description de la visite sur le terrain**

#### **Organisation et déroulement de la visite :**

La visite a débuté comme prévue à 8h30. Nous avons été accueillis à la réception de l'établissement et conduits dans le bureau du directeur où nous avons pu deviser avec l'équipe de direction. Les travaux se sont déroulés en trois étapes :

- La présentation du rapport d'autoévaluation par le directeur de l'établissement suivi de discussions;
- La visite des locaux a concerné les différentes pièces sur les deux niveaux de paliers ainsi que les équipements affectés. Les pièces à vocation administrative, celles à

vocation pédagogique et les autres dépendances sont bien différenciées et paraissent convenables.

- Des rencontres d'échanges ont eu lieu avec des membres du personnel administratif, technique et de service, des enseignants et des étudiants. La dernière étape de la visite était consacrée avec l'équipe de direction à une synthèse des éléments recueillis lors de la visite et des recommandations à formuler à la direction.
- + Pour une appréciation d'ensemble de la visite, il y a lieu de relever la bonne ambiance dans laquelle elle s'est déroulée. On note la bonne disposition des lieux, leur propreté et leur praticabilité (toutes les salles de classe sont climatisées). On en ressort avec le sentiment d'être en présence d'un partenaire consciencieux de sa mission et de sa responsabilité, pour la bonne mise en œuvre d'une politique de formation tournée vers la qualité.

#### 4. Appréciation de l'EPES au regard des conditions à satisfaire

A la suite de la visite technique effectuée le 8 juin 2013 par une équipe de l'ANAQ, des recommandations avaient été faites destinées à sortir Universat de son état de « structure informelle ».

Ces recommandations ont été présentées et appliquées comme suit :

- *Veiller strictement à ne plus recruter des étudiants non titulaires du bac* : cette condition est prise en compte pour l'année académique 2013- 2014 dans la mesure où une décision (note de service) émanant de la direction datée du 03 octobre 2013 figurant à l'annexe 1 le matérialise auprès des services comptables et de la scolarité.
- *Aider les non-bacheliers actuellement inscrits à Universat à obtenir le bac* : **cette condition est satisfaite**

Les non-bacheliers déjà inscrits à Universat ont reçu leurs convocations pour subir les épreuves du baccalauréat. Un des cas constatés en juin 2013 a réussi à obtenir son baccalauréat au cours de la même année (cf. attestation de réussite datée de juillet 2013).

- *Respecter la réglementation nationale sur l'admission dans les établissements d'enseignement supérieur* : **cette condition a été satisfaite.**

L'établissement a pris des mesures pour exiger désormais le baccalauréat dans les dossiers de demandes d'inscription en L1 ou L2. Nous avons opéré à des vérifications sur des dossiers d'étudiants choisis au hasard (cf. dossiers des étudiants).

- *Appliquer les normes et standards du système LMD* : **cette condition a été satisfaite.**

Les programmes des différentes filières sont conçus selon le format en vigueur dans le système LMD (cf. à ce propos les maquettes de L1 à L3). Ceci a été confirmé par l'audition du personnel et des étudiants.

- *Respecter la législation du travail* : **cette condition a été satisfaite.**

Les des contrats de travail produits pour les différentes catégories de personnel et l'attestation de conformité délivrée par les services de l'IPRES et de la Caisse de Sécurité Sociale ont été des éléments de preuve.

- *Elaborer un document de plan stratégique* : **cette condition a été satisfaite.**

Un document a été élaboré dans ce sens et reste disponible auprès de la direction.

- *Etablir des procédures et mécanismes clairs et connus de gestion des enseignants, des administratifs et des étudiants* : **cette condition a été satisfaite.**

Un manuel de procédure a été élaboré. Ce manuel répertorie le personnel, les postes occupés et les missions dévolues. Il précise les rôles du comité de recrutement du personnel enseignant ainsi que les procédures. Le règlement intérieur et les conditions d'existence de l'amicale des étudiants sont publiés dans ce manuel.

- *Mettre en place des instances dédiées et habilitées sur les plans administratif et pédagogique* : **cette condition a été satisfaite.**

La séparation en filières et la nomination de responsables de ces filières a été faite. On note par ailleurs, la création d'un poste de médiateur et d'une cellule d'appui à l'insertion des diplômés de l'établissement.

- *Disposer d'une bibliothèque fonctionnelle et recruter un professionnel pour sa gestion* : **cette condition est entrain d'être prise en charge.**

Un espace dédié à la bibliothèque est identifié et des ouvrages sont en commande. L'établissement envisage le recrutement d'un stagiaire diplômé de l'EBAD.

## **5. Points forts**

- Un volontarisme réel des dirigeants pour la réalisation d'objectifs d'intérêt général et la conformité aux normes et standards de qualité ;
- L'existence de mécanismes ou cadres innovants susceptibles d'aider à l'atteinte des objectifs de qualité, comme la cellule d'appui et d'orientation, les conventions de partenariat avec des structures professionnelles et les manifestations culturelles d'intégration des nationalités.

## **6. Points faibles**

L'exiguïté des locaux ne cadre pas avec une rapide montée en puissance des effectifs.

## **7. Appréciation générale**

Le taux de satisfaction acceptable des conditions qui avaient été posées à l'issue de la visite technique de la première mission de l'ANAQ-SUP.

## **8. Recommandation à l'établissement**

Mener une politique d'attractivité et penser à un plan d'extension de l'espace.

## **9. Recommandation à l'ANAQ-Sup**

Nous recommandons à l'ANAQ de spécifier les catégories d'établissements d'enseignement du supérieur en fonction de leur spécialité et de déterminer des conditions financières minimales à remplir (par exemple fixer un budget plancher pour chaque type d'EPES) ;

Encourager la gouvernance qui consiste à distinguer les instances administratives et celles pédagogiques.

## **10. Proposition de décision**

- **Agrément définitif recommandé**